

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2023-4073						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1795 pour le service d'empilement de la neige, dépôt Saint-Elzéar (DJL)							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-1795 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 03-Val-des-Arbres								
<p><b>Actions :</b> ADJUDICATION</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> DOS-1795  <b>Estimation :</b> 5 806 237,50 \$  <b>Montant :</b> 6 191 403,75 \$</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique  <b>Type de contrat :</b> Service(s) autre que professionnel  <b>Durée du contrat :</b> 5 ans  <b>Récurrence :</b> Oui  <b>Reconduction :</b> 0  <b>Nombre d'addendas :</b> 1  <b>Résultat :</b> Contant inc. 6 191 403,75 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>          Service des travaux publics</p>								
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-02-09</td> <td>CM-20230209-133</td> <td>RÉSOLUTION AMENDÉE - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1372</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Résumé</b>          ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20221206-1071, le conseil municipal adjugeait le contrat DOS-1372 à Contant inc. au montant de 2 095 908,02 \$ pour les services d'empilement de la neige pour le dépôt Saint-Elzéar et en option le dépôt Sainte-Rose, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres;</p> <p>ATTENDU QU'une option additionnelle avait été prévue pour le site situé au Carré Laval;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou          APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'amender la résolution CM-20221206-1071 afin qu'elle se lise comme suit:</p> <p>«d'adjuger le contrat DOS-1372, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'empilement de la neige pour le dépôt Saint-Elzéar et en option les dépôts Sainte-Rose et Carré Laval, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Contant inc.          2 095 908,02 \$.»</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-515)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-02-09	CM-20230209-133	RÉSOLUTION AMENDÉE - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1372
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-02-09	CM-20230209-133	RÉSOLUTION AMENDÉE - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1372						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2023-4073
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le présent contrat a pour objet d'obtenir des services d'empilement de la neige, dépôt Saint-Elzéar (DJL). Cet appel d'offres vise à assurer le service d'empilement de neige au site dépôt Saint-Elzéar (DJL) pour une durée de 5 ans puisqu'un nouveau bail de location à long terme a été conclu. Le site a été agrandi en prévision de la fermeture du site Souvenir (Carré Laval), nous avons demandé à DJL de nous aménager un nouveau site avec un plus grand volume pour compenser en partie la perte de volume au site Souvenir.</p> <p>Stratégie d'approvisionnement =====</p> <p>La stratégie d'approvisionnement pour ce dossier est d'opter pour un contrat de 5 ans afin de sécuriser le service avec un contrat de plus longue durée.</p> <p>Afin de s'assurer d'une bonne réponse du marché, plusieurs fournisseurs ont été invités à soumissionner.</p> <p>Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC)</p> <p>Analyse des soumissions =====</p> <p>Après 38 jours de publication, 2 fournisseurs ont acheté les documents d'appel d'offres, 2 ont déposé une offre.</p> <p>Après vérification et analyse, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre conforme (incluant TPS et TVQ):</p> <p>Contant inc.: 6 191 403,75 \$ (recommandé) (révisé)</p> <p>Écart entre le prix révisé et l'estimation 385 166,25 \$ (incluant TPS et TVQ) 7 % (défavorable)</p> <p>Comme il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et que le prix proposé accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation, selon la Loi sur les cités et les villes, dans un tel cas, la Ville peut s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a obtenu une réduction de prix de 1 %, représentant une économie de 80 482,50 \$ (incluant TPS et TVQ), ainsi que la confirmation que le service offert ne sera diminué d'aucune façon, malgré cette réduction.</p> <p>Après vérification et analyse, le fournisseur suivant a déposé une offre non conforme administrativement: Béluga services municipaux inc.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Nature du contrat prévu au budget. Soumission avec quantités variable. Au besoin, un virement sera effectué à partir de la réserve de stabilisation de la neige Pour l'année 2023, le financement proviendra de la réserve de stabilisation de la neige.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>Aucun bon de commande ne sera émis. Nous aurons recours à la procédure de facturation par autofacturation.</p> <p>Selon l'article 3.9.1 du document technique, la Ville paie selon la formule « mètres cubes empilés/mètres cubes payés ». Les paiements seront effectués au fur et à mesure que les mètres cubes seront effectués.</p> <p>Advenant que le minimum garanti n'ait pas été atteint, le minimum de mètres cubes (réduites des pénalités et autres ajustements possibles) sera payé à la fin de la période d'exécution annuelle.</p> <p>Le dernier versement sera fait à l'adjudicataire à la suite de l'approbation du responsable de la Ville.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2023-4073
---------------------------	---	------------------------------

**EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU**

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1795, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services d'empilement de la neige, dépôt St-Elzéar (DJL), pour 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Contant inc. 6 191 403,75 \$ (incluant TPS et TVQ).

(CT:1762689)

**CERTIFICATION**

Numérotation des finances : 1762689 Coût estimé affectant l'année en cours :

CM requis :Oui

**Annotation(s)**

Aucun engagement budgétaire dans ERP, la dépense sera constatée au moment où elle se présentera. Au besoin un virement sera réalisé par la réserve de stabilisation en matière de déneigement.

**Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.**

ZIZZI, ANGELA (53268)

Trésorier adjoint

2023-09-01

AN - MS - JR